

**Note explicative concernant la motion réclamant la mise en place d'un cadastre communal public des mandats et rémunérations attribués aux conseillers communaux et membres du collège communal d'Aywaille introduite par les conseillers communaux cdH Vanessa Matz, Dominique Germain, Daniel Rixhon, Marc Gilson, Vincent Moyse.**

---

Les récentes révélations concernant « Publifin » et d'autres intercommunales à propos de rémunérations d'un montant démesuré perçues ont jeté le discrédit sur l'ensemble des mandataires et militants politiques. Il a suffi de quelques minutes pour se retrouver toutes et tous considérés comme « tous pourris ».

Afin de poursuivre notre travail au service des citoyens dans la sérénité et la confiance, il nous apparaît primordial de faire toute la transparence sur les mandats occupés par les uns et les autres ainsi que sur les rémunérations.

La mise en place d'un cadastre public de l'ensemble des mandats effectifs à ce jour attribués aux conseillers communaux et membres du collège communal dans l'ensemble des organes, indépendamment de leur forme juridique, de leur mission ou du caractère rémunéré ou non du mandat, qu'il soit privé ou public. Nous demandons par ailleurs, de préciser le montant brut, mensuellement s'il s'agit d'une rémunération fixe et forfaitairement par jeton s'il est lié à la présence ainsi que l'identité de la ou les personnes désignée(s) et leur appartenance politique.

Nous demandons que ce cadastre soit publié sur la page facebook et sur le site web communal dans le mois qui suit la présente décision ainsi que dans le prochain journal communal.

**Motion réclamant la mise en place d'un cadastre communal public des mandats et rémunérations attribués aux conseillers communaux et membres du collège communal d'Aywaille par les conseillers communaux cdH Vanessa Matz, Dominique Germain, Daniel Rixhon, Marc Gilson, Vincent Moyse.**

---

Séance communal du 9 mars 2017

**Le conseil communal,**

- Considérant l'actualité liée au fonctionnement des intercommunales ;
- Considérant le discrédit jeté sur l'ensemble des mandataires politiques et particulièrement les mandataires locaux ;
- Considérant l'importance de rendre confiance aux citoyens et de la préserver ;
- Considérant que la transparence est un outil pour rendre confiance ;
- Considérant que des outils de communication déjà existants (journal de la commune et site web) permettent de communiquer directement avec le citoyen.

**Demande au collège communal,**

La mise en place d'un cadastre public de l'ensemble des mandats effectifs à ce jour attribués aux conseillers communaux et membres du collège communal dans l'ensemble des organes, indépendamment de leur forme juridique, de leur mission ou du caractère rémunéré ou non du mandat, qu'il soit privé ou public. Nous demandons par ailleurs, de préciser le montant brut, mensuellement s'il s'agit d'une rémunération fixe et forfaitairement par jeton s'il est lié à la présence ainsi que l'identité de la ou les personnes désignée(s) et leur appartenance politique.

Nous demandons que ce cadastre soit publié sur la page facebook et sur le site web communal dans le mois qui suit la présente décision ainsi que dans le prochain journal communal.